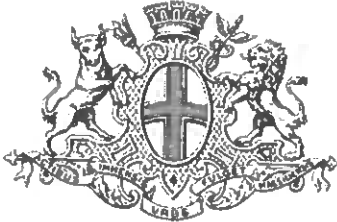


VILLE DE



MARSEILLE

— www.marseille.fr —

MM/FH

Le 28 novembre 2024,

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
« MAÎTRISER NOS MOYENS »

Monsieur Arnaud DUPLEIX

Direction des Affaires Juridiques  
et des Assemblées

Par courriel à : [dada+request-47396-2640748d@madada.fr](mailto:dada+request-47396-2640748d@madada.fr)

**Le Directeur**

**OBJET** : Application du livre III du code des relations entre le public et l'administration

**N/RÉF** : DAJA 2024-57

**V/RÉF** : Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs -  
Convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de  
sécurité de l'Etat

**PJ** : 1

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande du 14 octobre 2024 relative à la  
communication du document suivant :

*« - la convention de coordination des interventions de la police municipale de la ville de Marseille et des forces de  
sécurité de l'Etat »*

Vous trouverez, sous ce pli, une copie de la convention signée le 1er février 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

**Marie-Sylviane DOLE**